Droit des impots

Par Ben72

Bonjour maître, j'aimerai savoir si les indemnités d'immobilisation perçues après condamnation par la justice sont imposables.
En vous remerciant.
Cordialement.

Par ESP

Bienvenue
Il serait utile de connaître ce qu'indemnise ces indemnités "d'immobilisation"

Par Ben72

Bonjour, ces indemnités sont le fruit d'une renonciation à l'achat de mon appartement. Suite au refus de la partie adverse de me les régler, je l'ai poursuivis en justice et le jugement à imposé le versement.
Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il ne s'agit pas d'un revenu imposable.